

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 690 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 690

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 juillet 1938

Numéro JO
n° 500 du 31/07/1938

Date du numéro
31 juillet 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 14 juin 1938 modifiant le régime des études de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer; 2° L'arrêté interministériel du 17 juin 1938 réglementant le transport des appareils photographiques et cinématographiques à bord des aéronefs dans les colonies et pays de protectorat placés sous l'autorité du Ministre.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

DESCHIAMPS.